

NOUVELLE SÉRIE — N° 69

15^e Année — 1^{er} Novembre 1910



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME



SOMMAIRE :

- G. DEHERME *Les Grèves.*
MAURICE VERNES *Monopole ou Liberté ? — Une Enquête.*
PAR TOUS *Revue des Opinions, des Faits et des Idées.*
G. DEHERME *Les Livres qui font penser.*



Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

61, rue des Saints-Pères, 61

LA
Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

Collections de la nouvelle série (années 1908, 1909)

5 francs par année

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'*Union Coopérative* des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — L'**Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.

Etranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

Tél. 101-50

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Tél. 101-50

Directeur : A. GALLOIS

RÉPERTOIRE PARLEMENTAIRE

Relevé des Votes des Députés et Sénateurs et Nomenclature de leurs Travaux
D'après le Journal Officiel de la République française

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

LES GRÈVES ⁽¹⁾

« Prenez garde ! N'irritez pas ce peuple qui produit tout, et qui, pour être formidable, n'aurait qu'à être immobile. »

MIRABEAU.

Panique du 1^{er} mai 1906, grève des électriciens, grève des postiers, grève des cheminots..., grève générale demain. Ce sont les étapes de la course à l'abîme.

Les cheminots sont vaincus. Il n'en pouvait être autrement. Bravement, on les a donc injuriés, révoqués, emprisonnés. Et c'est tout ce qu'on a su faire. C'était facile. Mais la bourgeoisie n'en demande pas tant. Politiciens et journalistes, les financiers dont ils sont les protégés et les filles dont ils sont les protecteurs, continueront à rouler gratuitement en sleeping-car et à toucher leurs subventions, cependant que les cheminots, pour un labeur éreintant et périlleux, n'auront pas les cent sous par jour et les minimes améliorations qu'ils demandaient.

Grande victoire, certes. Mais victoire d'un jour. Et pour l'obtenir, l'homme à tout faire qui représente ce qui subsiste de gouvernement français a tout engagé dans la bagarre. L'armée d'abord. Bonne

(1) Le « Droit de grève » et les grèves, par ENÉE BOULOC (A. Rousseau, éd.). — Le Sabotage, par ÉMILE POUGET (Marcel Rivière, éd.).

affaire pour l'antimilitarisme ! Donc, victoire à la Pyrrhus. Encore quelques victoires comme celle-là, et la société française est perdue.

La grande presse, qui n'a d'indignation sincère que contre ceux dont elle ne peut tirer profit, a clamé sur tous les tons que cette grève était un crime contre la patrie. Soit. Mais les criminels ne sont pas ceux qu'elle dénonce. Ce sont ceux qu'elle couvre, — et pour cause, — qui pillent le pays et le livrent. Quant aux cheminots, ce sont les premières et les plus douloureuses victimes de ce crime.

Et voici une question actuelle : Combien faut-il qu'il y ait de misérables asservis à un travail sans joie, rongés par l'envie et la haine, de pères de famille jetés sur le pavé par un patronat sans âme, de femmes et d'enfants affamés, grelottant dans les sombres taudis des faubourgs, pour qu'un minable avocat de province, d'allures équivoques, devienne premier ministre de la République française ?



Avant l'extension du syndicalisme et la constitution de la Confédération générale du travail, les grèves éclataient surtout dans les moments de crise et de chômage. Alors elles étaient provoquées souvent par les patrons, qui spéculaient sur la hausse ou avaient un stock à épuiser, et par des politiciens exploitant la misère ouvrière pour se gagner des électeurs. Il va sans dire que ces grèves-là échouaient presque toujours. Maintenant, les grèves se produisent surtout au meilleur moment, c'est-à-dire dans les années de prospérité industrielle et commerciale, quand les prix s'élèvent, et elles réussissent parfois.

On a dit que les grèves étaient désastreuses pour les travailleurs. Absolument, oui, — parce que l'anarchie économique est désastreuse pour le producteur. Relativement, non, — parce que les grèves sont le seul moyen pour le salarié — hormis la barricade — de se défendre dans le chaos.

D'abord, en admettant qu'aucune grève ne réussisse, l'ouvrier en souffre moins que du chômage involontaire. La proportion des ouvriers en grève est de 2 p. 100, celle des sans-travail est de 2 à 12 p. 100 dans les métiers qualifiés, et cela monte jusqu'à 50 p. 100 dans les autres. Les pertes de salaire résultant des grèves sont de 1,20 p. 1.000, celles du chômage involontaire de 81 p. 1.000. Seulement, le chômage, c'est de la misère qui se tait, qui s'exploite profitablement, et l'on passe.

Mais les grèves n'échouent complètement que dans la proportion de 40 p. 100 en France, 46 p. 100 en Allemagne et 48 p. 100 en Angleterre; 25 p. 100 réussissent complètement en France, 22 p. 100 en Allemagne, 31 p. 100 en Angleterre. Les autres donnent lieu à des transactions avantageuses pour les ouvriers.

M. Arthur Fontaine, directeur du Travail, a fait le compte :

	Pertes de salaire	Gains
En cas de réussites . . .	120.000 fr.	700.000 fr.
— de transactions. . .	600.000 —	1.300.000 —
— d'échecs complets.	600.000 —	
	<hr/> 1.320.000 fr.	<hr/> 2.000.000 fr.

Les gains dépassent donc les pertes, qui sont plus apparentes que réelles, puisque, après la grève, il y a surcroît d'activité. Ainsi, les guerres sont toujours

suivies de quelques années de prospérité. Ce n'est pas tout. La possibilité de la grève est encore plus efficace que la grève elle-même. Il y a les démarches collectives amiables avant la grève, qu'on appelle en Allemagne les « mouvements de salaire », et qui réussissent le plus souvent.

Les grèves coûtent à ceux qui y prennent part 5,27 p. 100 de leur salaire annuel. En tenant compte des gains, cela constitue donc une assurance avantageuse pour le maintien du salaire et sa régularisation. Les salaires ne peuvent s'élever que si les prix sont eux-mêmes en hausse. Mais sans les grèves, les salaires ne suivraient le mouvement des prix que pour fléchir aux périodes de baisse. Au contraire, les grèves poussent les salaires à se hausser avec les prix et les font résister à la baisse. Dans ce dernier cas, il faut que l'industrie cherche à intensifier la production par de nouveaux procédés techniques et par le machinisme. Comme le dit M. Charles Gide, dans son *Cours d'Économie politique* : « Ce sont en définitive les métiers organisés qui deviennent les régulateurs du marché du travail, tandis que, jusqu'à présent, c'était au contraire la foule des misérables qui pesait sur le marché : et c'est là un immense progrès, économique et moral. » Ainsi le syndicat ne peut fixer arbitrairement le salaire. Mais il fait, ajoute M. Ch. Gide, que ses membres obtiennent « le salaire que comporte l'état général du marché et non plus tel que le leur imposaient certaines circonstances accidentelles et perturbatrices, par exemple le fait de n'avoir pas dîné, ou d'être sans travail, ou d'avoir une nombreuse famille à nourrir ».

Les statisticiens ont relevé qu'au cours du dix-neuvième siècle le salaire ouvrier a doublé. Mais la vie s'est compliquée. M. E. Levasseur le dit bien : « Si la valeur commerciale de beaucoup de marchandises a baissé, grâce au progrès industriel, la valeur sociale de l'argent a très sensiblement diminué à cause de l'accroissement général de la richesse et de l'augmentation des besoins provoqués par l'invention de nouveaux moyens de satisfactions qui a suivi cet accroissement. Le changement s'est opéré dans toutes les couches de la société, chez l'ouvrier comme chez le rentier opulent ; tous les niveaux ont monté. » D'ailleurs, avec les impôts qui s'enflent démesurément, la rapacité insatiable de la bande politicienne, les exigences sportulaires des électeurs radicaux-socialistes, la désorganisation sociale qui s'ensuit, tout renchérit vraiment. Et puis, si les salaires ont doublé, la part capitaliste a quadruplé dans le même temps. Et il n'y a pas que les rentiers. Pour 8.500.000 salariés de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, il y a près de 500.000 personnes exerçant les professions libérales (au lieu de 170.000 en 1866) et 900.000 fonctionnaires, 950.000 domestiques. Il y a près d'un million d'intermédiaires commerciaux, et un patron pour cinq ouvriers. C'est beaucoup. Les neuf dixièmes constituent un parasitisme social, et tout ce parasitisme vit sur la production agricole et industrielle. On a reproché à la grève d'atteindre et de frapper à mort le petit patronat et le petit commerce. C'est lui reprocher de combattre le parasitisme et l'anarchie économique.



Les grèves sont dangereuses, dit-on, parce qu'elles paralysent la vie sociale, comme celles des postiers et des cheminots, parce qu'elles aboutissent aux violences de la « chasse aux renards », au « sabotage » et parfois aux émeutes.

La grève dans les services publics ne fait que manifester le gâchis, elle en est une conséquence et non un antécédent. Commandés pour le service, les journaux oublient ce qu'ils disaient la veille sur l'administration des eaux, sur les travaux de Paris, la compagnie de l'Ouest-État, etc... Admirons leur discipline.

La « chasse aux renards » est parfois aussi barbare que l'aristocratique chasse à courre ou le tir aux pigeons ; mais elle n'est pas sans excuse. Qu'a-t-on fait pour élever le peuple à plus d'humanité ? On s'est acharné à détruire son idéal, sa foi, et on ne lui a enseigné, par l'exemple, que la ruse et la violence. Les trusts, les détenteurs de monopoles, les accapareurs, les agioteurs pratiquent de sang-froid une « chasse aux renards » autrement féroce que celle de nos grévistes les plus turbulents. Carnegie lui-même a reconnu qu'« attendre d'un homme, qui défend son salaire pour les besoins de sa vie, d'assister tranquillement à son remplacement par un autre homme, c'est trop attendre ». Au reste, il y a le droit commun. De plus, par surcroît de précautions, la loi de 1864, en abolissant les articles 415 et 416 du Code pénal, a maintenu l'article 414 pour les cas de « voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses ». On n'invoque même plus que timidement, en faveur des jaunes, des briseurs de grèves, « la liberté du travail », sachant par expérience l'usage que peuvent faire les

syndicalistes de ce principe révolutionnaire. Clemenceau, lors de la grève des électriciens, remplaçait les grévistes par des soldats « au nom du droit qu'à la société de vivre ». Dans le pays de toutes les licences, aux États-Unis, en 1894, ce ne sont pas les soldats qui jugulèrent la grève des chemins de fer, mais les juges. Quoi d'étonnant alors qu'à la violence les grévistes répondent par la violence. Comme le disaient les postiers : « Vous nous parlez coups de trique, nous répondrons coups de matraque. »



Et le sabotage ? Il convient de s'y arrêter.

Depuis peu — pour la première fois en 1895 — on en parle beaucoup dans les bourses du travail ; depuis cent ans, la bourgeoisie l'a constamment pratiqué. C'est à l'industrialisme, à l'argent que nous devons imputer les falsifications, la camelote, la laideur et la pornographie, la malfaçon, — tous les sabotages qui déshonorent notre temps. Voici un fait : En 1908, un chef cuisinier, arrivant prendre sa place dans un restaurant populaire, refusa d'utiliser de la viande avariée. Le patron le congédia sur-le-champ et le signala au syndicat patronal *la Parisienne* pour l'empêcher de se replacer. Voici un autre fait : Dernièrement, une grande maison d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine reçut une très grosse commande. C'était pour le compte du gouvernement d'une République américaine. Le devis fut accepté. Mais le diplomate, représentant du gouvernement, qui avait été chargé de négocier l'affaire, exigea un pot-de-vin considérable. C'était à prendre ou à laisser. On prit, cela va sans dire ; mais l'ameublement fut saboté par

ordre patronal. Bon apprentissage pour les ouvriers.

Jusqu'ici, l'ouvrier avait su résister à la corruption générale, rester probe, respecter la bonne mesure. Et la société tenait là-dessus. Si cela s'en va aussi, c'est que tout s'en est allé.

Balzac a connu le sabotage, et comme il est né. Après Charles Fourier, il a écrit dans *la Maison Nucingen* : « Le vendeur trompe nécessairement l'acheteur. Consultez les plus honnêtes gens de Paris, les notables commerçants enfin..., tous vous raconteront triomphalement la rouerie qu'ils ont alors inventée pour écouler leur marchandise quand on la leur avait vendue mauvaise. Les plus vertueux négociants vous disent de l'air le plus candide ce mot de l'improbité la plus effrénée : *On se tire d'une mauvaise affaire comme on peut.* » Les républicains avaient excité les canuts de Lyon à la révolte. Ceux-ci avaient arboré le drapeau noir en criant qu'ils voulaient « vivre en travaillant ou mourir en combattant ». Après la répression, les canuts survivants reprirent le travail. Seulement, ajoute Balzac, « le canut, probe jusquelà, rendant en étoffe la soie qu'on lui pesait en bottes, a mis la probité à la porte en songeant que les négociants le victimaient, et a mis de l'huile à ses doigts : il a rendu poids pour poids, mais il a vendu la soie représentée par l'huile, et le commerce des soieries françaises a été infesté d'*étouffes graissées*, ce qui aurait pu entraîner la perte de Lyon et celle d'une branche du commerce français ».

La forme élémentaire du sabotage, c'est le *ca canny* des Écossais, le ralentissement du travail. M. Émile Pouget en cite cet exemple qui nous vient de Beaford, dans l'Indiana (1908) : « Une centaine d'ouvriers venaient d'être avisés qu'une réduction de salaire s'éle-

vant à une douzaine de sous par heure leur était imposée. Sans mot dire, ils se rendirent à une usine voisine et firent rogner leurs pelles de deux pouces et demi. Après quoi, ils revinrent au chantier et répondirent au patron : « A petite paye, petite pelle ! »

Il y a la désorganisation, le « mastic ». En 1881, les télégraphistes obtinrent ce qu'ils demandaient en entremêlant toutes les lignes télégraphiques. Pendant cinq jours Paris fut privé de communications télégraphiques. Quand le ministre, M. Cochery, eut cédé, les lignes se rétablirent aussitôt.

Il y a l'obstructionnisme qui consiste à faire trop bien, trop méticuleusement, à suivre les règlements à la lettre. Ce que firent les ferrovieri italiens pour entraver et rendre impossible la circulation des trains.

Il y a le gâchage du produit, la détérioration ou la destruction des machines. C'est la seule forme de sabotage qui tombe sous le coup de l'article 443 du Code pénal.

Il y a enfin la « bouche ouverte », c'est-à-dire la dénonciation publique des procédés de tromperie, de vol, de sophistication des patrons. C'est à cette tactique de sabotage, écrit Émile Pouget, « que recoururent les travailleurs du bâtiment, qui dévoilent, à l'architecte ou au propriétaire qui fait construire, les malfaçons de l'immeuble qu'ils viennent de terminer, ordonnées par l'entrepreneur et à son profit : murs manquant d'épaisseur, emploi de mauvais matériaux, couches de peinture escamotées, etc. *Bouche ouverte*, également, lorsque les ouvriers du métro dénoncent à grands fracas les criminels vices de construction des tunnels ; *bouche ouverte*, aussi, quand les garçons épiciers ont avisé, par voie d'affiches, les ménagères des trucs et des flouteries du métier ; *bouche ouverte*,

encore, les placards des préparateurs en pharmacie... dénonçant le coupable sabotage des malades par des patrons insoucieux. Et c'est de même à la pratique de la *bouche ouverte* qu'ont décidé de recourir les employés des maisons de banque et de Bourse. Dans une assemblée générale, tenue en juillet dernier, le syndicat de ces employés a adopté un ordre du jour menaçant les patrons... de rompre le silence professionnel et de révéler au public tout ce qui se passe dans les cavernes de voleurs que sont les maisons de finance. Ici, une question se pose : Que vont dire de la *bouche ouverte* les pointilleux et tatillons moralistes qui condamnent le sabotage au nom de la morale ? »

Je ne sais pas si je suis un « moraliste pointilleux et tatillon », mais je répondrai néanmoins à M. Émile Pouget : En cette occurrence, le « secret professionnel » est une hypocrisie et une lâcheté. « Vivre au grand jour » est un précepte moralisateur. Mais si la bouche ne s'ouvre que sous condition, ce n'est plus que du chantage. Et cela devient une louche complicité si les salariés acceptent de se taire moyennant un certain salaire. Plus le consommateur sera volé, plus le salaire pourra être assez élevé pour fermer la bouche. Pour que les employés qui ouvrent la bouche soient entendus, il faut qu'on soit bien assuré de leur désintéressement.

Quand le syndicalisme aura rétabli l'ordre dans le travail, quand les corporations seront réorganisées, la « bouche ouverte » ramènera à l'honnêteté, à la bonne mesure l'industrie et le commerce. Mais ce ne peut être un moyen de lutte. C'est du contre-sabotage patronal, cela ne peut être du sabotage ouvrier.



Les procédés du sabotage sont variables à l'infini. « Cependant, quels qu'ils soient, écrit M. Pouget, il est une qualité qu'exigent d'eux les militants ouvriers: c'est que leur mise en pratique n'ait pas une répercussion fâcheuse sur le consommateur. Le sabotage s'attaque au patron, soit par le ralentissement du travail, soit en rendant les produits fabriqués invendables, soit en immobilisant, en rendant inutilisable l'instrument de production ; mais le consommateur ne doit pas souffrir de cette guerre faite à l'exploiteur. » Cela est contradictoire avec le système de la « bouche ouverte » sous condition.

Les ouvriers, en sabotant, ne font donc que ce que la pratique industrielle et commerciale leur a enseigné depuis plus d'un siècle. A leur tour, ils font mauvaise mesure. Mais le patronat, c'était pour s'enrichir plus vite ; eux, c'est pour défendre leur pain quotidien. Ils ne peuvent même se dégager complètement de tout souci de moralité. Ils se préoccupent de la santé, de la sécurité publiques. L'argent, lui, ne connaît que l'argent. Par exemple, demandez aux hygiénistes qui ont étudié la question combien de milliers de petits Français sont tués, chaque année, par la falsification du lait. Et tout de même, le mobile des saboteurs est plus humain.

Malheureusement, le résultat n'en est guère meilleur. L'idée seule de sabotage atteint l'âme populaire et la dénature. Et cela ne s'arrêtera pas au point fixé par les idéologues de la C. G. T. Toute société repose sur la foi. J'entends sur la confiance. L'argent, on savait qu'il était au plus rusé, au plus fort. Il régnait sur les ruines morales qu'il avait faites. Mais il restait

le travail avec toutes ses virtualités. Le syndicalisme paraissait être comme l'ébauche d'une recomposition. Si l'individualisme anarchique pénètre maintenant le travail, si la probité du travailleur s'en va, que restera-t-il ? Il y aura moins de sécurité dans notre civilisation que dans la brousse africaine ou les steppes sibériennes. Tout s'arrêtera. Ce sera la paralysie foudroyante. Ce sera la mort.

On nous dit bien, il est vrai : ce n'est pas au consommateur qu'on s'en prend, c'est au patron seul. A mauvaise paye, mauvais travail ; mais à bonne paye, bon travail, — garanti par la marque syndicale, le label. Cette garantie est suspecte, s'il n'y a plus d'honnêteté chez l'ouvrier et s'il n'aime plus son travail. La foi sociale est perdue. Et puis, qu'est-ce qu'une « bonne paye » et qu'est-ce qu'une « mauvaise paye » pour ceux qui ont juré de détruire le patronat par tous les moyens ?

M. Émile Pouget et ses amis de la C. G. T. ne voient point les répercussions psychologiques du sabotage. Le syndicat est un groupement social. Il a donc besoin de confiance. Si le sentiment de l'honneur se perd, si la probité ouvrière disparaît, le syndicat se dissoudra. Le régime de terreur que quelques fanatiques essayeront d'organiser ne le sauvera pas plus qu'il n'a sauvé la première République. Celui qui est capable de trahir son travail, trahira ses camarades pour un avantage particulier quelconque. Ce n'est pas en s'avilissant, c'est en s'élevant que le prolétariat élargira son horizon social.

*
*

Le sabotage est donc une dangereuse déviation du syndicalisme. Et il semble bien que la ploutocratie la

favorise. L'emploi de plus en plus fréquent des soldats pour remplacer les grévistes, à l'encontre de tous les fameux grands principes, fait presque une nécessité du sabotage. On laisse faire quand le patronat est le plus fort ; mais on ne laisse plus faire quand les salariés paraissent prendre le dessus. C'est propager le sabotage et l'antimilitarisme.

Il est évident que le désordre est à son comble et que le dénouement est proche. Cela pourrait être le retour à l'ordre. Mais ce serait le rappel au devoir de l'argent, c'est-à-dire sa subordination. La ploutocratie jouisseuse préfère prolonger quelque temps sa toute-puissance par des expédients en sacrifiant la société française. C'est ainsi qu'on en viendra à dénier aux travailleurs le droit de grève.

Déjà, des théoriciens bien intentionnés surgissent. Mais ils dépassent le but, car ils ont souci de logique. Ainsi, M. Énée Boulloc considère le « droit de grève » comme « une des plus grandes erreurs politiques et sociales de ce temps ». C'est pourtant un « droit » du travail qui se peut justifier tout autant que les prétendus « droits » de la propriété, — encore que le Code civil, comme le faisait remarquer récemment l'organisateur des Semaines sociales en France, M. Henri Lorin, régleme et protège la propriété dans 890 articles et ignore à peu près complètement le travail. La bourgeoisie ne peut limiter l'individualisme révolutionnaire à ce qui lui est avantageux. M. É. Boulloc ne voit que les inconvénients de ce « droit » du travail, et il voudrait y obvier ; mais sans toucher aux « droits » de la propriété. Cela ne se peut. Et si cela se pouvait, ce serait vraiment trop donner à la ploutocratie. Elle en abuserait et entraînerait la civilisation dans son naufrage. Le proléta-

riat n'est plus si naïf. Lui aussi il a compris les « droits de l'homme ». A la seule force brute de l'argent, il oppose la seule force brute du nombre. Et il joue sur le velours. La victoire est certaine. On peut se passer de l'argent, on ne peut pas se passer du travail.

La thèse de M. Bouloc est purement juridique. C'est dire qu'elle est superficiellement sociale. Elle s'établit d'ailleurs sur une confusion. Il affirme qu'entre l'ouvrier et le patron il y a contrat ou quasi-contrat. La grève serait donc une rupture de contrat. Or, nul n'a le droit de rompre un contrat. Sinon, il n'y a plus de société possible. M. Bouloc va même jusqu'à admettre que le renvoi brusque de l'ouvrier par le patron est aussi une rupture de ce contrat. Ah ! ces logiciens !... Tout le mal lui paraît venir de ce que ce contrat n'est pas organisé et sanctionné.

Le Code civil consacre 1.200 articles aux contrats, pas un seul au contrat de travail, ou de salariat, comme dit plus exactement M. Ch. Gide. Il n'y a encore qu'un projet déposé par le gouvernement. Mais il faudrait d'abord nous dire si le salariat est un louage, une vente, un contrat de société ou une convention relative au partage d'une communauté. D'ailleurs, certains juristes et économistes soutiennent, non sans de fortes raisons, que la grève n'est pas une rupture du contrat de travail, — si contrat il y a, — mais une simple suspension de travail.

M. Bouloc rappelle « l'expression la plus haute de la loi sociale, pour ne pas dire toute la loi sociale », cet article 1134 du Code civil : « Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel ou pour des causes que la

loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi. » Il en conclut : « Les contrats, tous les contrats, les quasi-contrats aussi, doivent donc être fidèlement exécutés ; à plus forte raison, le contrat de travail qui est le plus général et le plus utile de tous, puisqu'il règle l'échange du plus grand nombre de services sociaux. » Il s'entend assez que la bourgeoisie voudrait continuer à s'enrichir et à jouir en toute tranquillité. Oui, mais les ouvriers sont parmi le tiers des Français majeurs qui ne possèdent absolument rien. Comment les prendre ? En reviendra-t-on à la saisie du débiteur, à la prison pour dette ? Il n'y aura pas assez de cellules pour les 100 à 200.000 grévistes annuels, et cela serait plus onéreux pour le patronat que toutes les grèves victorieuses. Si l'on oblige les syndicats à posséder un capital, les syndiqués ne mettront aucun zèle pour constituer ce gage patronal et, au reste, ce n'est pas ce syndicat-là qui déclarera la grève, mais un comité syndical qui se formera spécialement à cet effet. Et si l'on condamne les citoyens français pauvres aux travaux forcés, ils auront recours au sabotage sournois ou à l'insurrection.

Ce n'est pas en France, c'est en Allemagne qu'il y a le plus de grèves. Le développement commercial et industriel y est pourtant bien plus considérable. Jusqu'en 1898, c'est l'Angleterre qui tenait la tête. Et ici, c'est à l'organisation corporative qu'il faut attribuer la décroissance des grèves. En France, un travailleur seulement sur cinq est syndiqué, et le syndicat est faible. Ce peu de force sociale qu'il représente, il ne faut pas la détruire encore, mais la développer si possible. Aucune force sociale n'est à détruire. Seulement, il faut leur donner une direction. Dans le désordre où nous nous débattons, il est évi-

dent que les forces sont dangereuses ; mais nous ne pourrions revivre que par elles. C'est donc au désordre seulement qu'il faut mettre fin. Attacher un fiévreux, empêcher par le bâillon un malade de crier, ce n'est pas les guérir. C'est peut-être les tuer.

Et M. Énée Bouloc n'est pas loin de découvrir la source délétère de notre anarchie économique et politique. « La Révolution, écrit-il, dans le but d'empêcher la reconstitution des corporations qu'elle venait de dissoudre, prohiba les coalitions sous les peines les plus sévères, aussi bien les coalitions ouvrières que les coalitions patronales. Il en résulta peu de gêne pour les industriels ; leurs capitaux les rendaient suffisamment forts contre les demandes des ouvriers ; et, d'ailleurs, étant moins nombreux, ils pouvaient aisément échapper à la loi et se coaliser sans risques ; mais les ouvriers, qui avaient surtout besoin de s'unir, pour fixer des conditions de travail communes et arrêter les effets de leur propre concurrence, étaient aussitôt frappés. L'avènement du machinisme accrut encore pour eux cette désolante situation. Ce furent là les deux principales causes d'une des crises les plus aiguës et d'une des iniquités les plus flagrantes des temps modernes. »

Mais cet auteur ne tarde point à s'égarer de nouveau pour revenir à ses arguties juridiques. Sans doctrine, on retient mal sa raison. Il s'efforce de distinguer le droit de coalition de la grève. Et il se base sur un arrêt de la Cour de cassation. Ah ! le bon témoin pour la plouocratie que la haute magistrature actuelle !... C'est prendre garant Bertrand de la loyauté de Robert Macaire.

Que les grèves n'aient point les résultats merveilleux qu'en espèrent les travailleurs, c'est une autre question. La guerre est partout, et nécessaire, dans l'anarchie. La grève est de la guerre économique. Par là, elle est contre-productrice, c'est-à-dire destructrice. Elle peut paraître faire hausser le salaire nominal, somme toute elle abaisse le salaire réel, elle aggrave la misère. Comme l'a dit Stanley Jevons : « Un accroissement réel des salaires pour le peuple ne peut s'obtenir qu'en fabriquant les choses meilleur marché. » Or, en élevant les salaires nominale-ment, on restreint la production, puisqu'on restreint la catégorie des produits que le plus grand nombre peut acheter et sur lesquels le capitalisme peut prélever une plus-value. La productivité du travail n'est d'ailleurs que le principal élément du salaire. Il y en a d'autres qui influent aussi sur le taux. M. Ch. Gide a fait remarquer qu'aux États-Unis la productivité du travail s'est énormément accrue depuis vingt ans ; pourtant, le taux des salaires ne s'est presque pas élevé. Il faut tenir compte surtout de l'abondance et de la rareté de la main-d'œuvre, de l'organisation syndicale, etc. Une coopérative de consommation bien organisée, c'est-à-dire non parlementarisée, est encore ce qu'il y a de plus efficace pour accroître réellement et immédiatement les salaires.

Mais si la grève est de la guerre, elle a les vertus de la guerre. Elle maintient, elle discipline, elle solidarise, elle forge les énergies qui résistent à la décomposition générale, elle entretient un idéal exaltant. C'est l'hygiène corporative... Certes, la guerre est fâcheuse ; mais, on ne saurait trop le répéter, dans

l'inorganisation ou dans la désorganisation, elle est nécessaire, elle est salvatrice. Ce ne sont pas des textes de loi, des arrêts de Cour, voire l'arbitrage (1), c'est-à-dire le bavardage au lieu de la volonté, la ruse en place de la force, qui l'aboliront; mais l'ordre positif.

« Sur la place de Roubaix, par exemple, écrit M. Bouloc, dans le tissage et la filature, le renvoi s'opère à la minute. Sur un signe des contremaitres, sans autres préavis, on passe à la caisse... Ah ! certes, voilà la plaie, la plaie trois fois douloureuse et pitoyable de l'industrie : que l'homme, qui a été conduit à l'usine par son père et y a vieilli, ne soit pas assuré d'y trouver du travail jusqu'à ses dernières forces ; que celui qui a été appelé à la fabrique pour faire face à quelque énorme commande, soit rejeté, aussitôt après, à la rue ; que les coups de feu de la production soient aussitôt suivis de l'agonie des mortes-saisons ; qu'il n'y ait aucune sécurité pour la vie de l'ouvrier ; que son sort soit aussi exposé aux caprices de son patron qu'aux révoltes de ses compagnons, qu'aux ballottements désordonnés de la production ; c'est qu'il soit le perpétuel vagabond, toujours courant d'usine à usine, de ville en ville, à la recherche du travail perdu ; ce n'est pas qu'il touche quelques centimes de plus par journée, c'est qu'en se levant le matin, pour aller à son travail, il ait à craindre de rentrer le soir, chassé et les mains vides du pain de

(1) La loi du 27 décembre 1892 a constitué l'arbitrage et la conciliation facultatifs. Les documents officiels nous apprennent qu'elle a fonctionné dans un quart des conflits ; elle n'a pu les résoudre que dans la proportion de 10 p. 100 par la conciliation et de moins de 1 p. 100 par l'arbitrage. C'est fort bien ; mais les grèves prennent de plus en plus d'extension.

sa femme et de ses enfants ! » Mais ce n'est pas le « droit » de renvoi qui a suscité le « droit » de grève, ni, comme le soutient M. Bouloc, celui-ci celui-là. Ce sont deux actes de bonne guerre, auxquels patrons et ouvriers ne se peuvent refuser, à moins de renoncer ceux-ci à vivre, ceux-là à s'enrichir en travaillant. Il y a aussi, pour les patrons, le renvoi général concerté, c'est-à-dire le lock-out (fermer la porte), qui a été pratiqué à Fougères, en 1906, dans les fabriques de chaussures, et à Paris, en 1908, par les entrepreneurs de constructions. Naïvement, M. Bouloc écrit : « Il serait peut-être difficile d'expliquer, en fin de compte, ce que peut bien gagner la bataille de la vie à cesser d'être individuelle pour devenir systématiquement collective. » C'est demander quel intérêt les peuples ont eu à remplacer les haches de silex par les canons à tir rapide. C'est même demander raison des sociétés. Au reste, M. Bouloc nous montre bien que son esprit ne s'est pas encore débarrassé des funestes préjugés métaphysiques et révolutionnaires, quand il soutient que la grève est un « attentat au droit individuel de l'ouvrier » et surtout quand il ajoute : « La véritable formule du progrès humain n'est pas : Tout pour le nombre ; mais tout pour l'individu et par le nombre ! » La méthode positive nous préserve d'aussi monstrueuses erreurs.

..

Mais cette guerre sociale s'universalise, tout se détraque, tout est en péril... Eh bien ! cela signifie que la société française n'en peut plus. Il n'y a qu'à réinstaurer la paix sociale, en réorganisant le travail, en incorporant le prolétaire à la cité, en reconstituant la société. Les palliatifs n'y peuvent rien.

Comme remède essentiel à cette conséquence inéluctable de l'anarchie économique qu'est la grève, M. Énée Boulloc propose d' « organiser le contrat écrit et à longue durée, que le contrat soit privé ou privé collectif ». On peut saluer ici une saine, encore que bien timide réaction contre l'esprit révolutionnaire, père excellent de la ploutocratie, si parfaitement caractérisé par cet article 1780, qui trop ingénument imposait l'éphémère en édictant : « On ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée. » M. Boulloc préconise, en outre, la participation aux bénéfices, la représentation ouvrière dans l'industrie et une Ligue contre les grèves. Il est bien vrai que le contrat à forfait a contribué à désintéresser l'ouvrier de sa tâche, mais l'argent tout-puissant veut qu'on ne s'intéresse qu'à l'argent. La participation aux bénéfices n'y change rien. Elle n'a qu'une valeur philanthropique, c'est-à-dire à peu près nulle socialement. La représentation ouvrière dans l'industrie, ce serait le parlementarisme à l'usine, et l'on ne sait que trop ce qu'il donne au gouvernement ; mieux vaut le sabotage. Quant à la Ligue contre la grève, c'est de bonne guerre et non de la pacification. Il est étrange, au surplus, que M. Boulloc ne s'aperçoive point que c'est là « un attentat au droit individuel » du patron. Toute association, toute organisation est un attentat bien caractérisé au « droit individuel ».

Même si ces remèdes nous semblaient plus efficaces, il faudrait nous rappeler qu'il ne saurait y avoir de solution sociale partielle. Entre les membres d'une société, il n'y a pas que des liens d'intérêt matériel. Si l'ouvrier et le patron ne sont liés que par une convention de travail et de salaire, leur association sera

toujours précaire comme une armistice et leur collaboration défectueuse. Il faut autre chose pour solidariser les hommes. Il faut, à tout le moins, qu'ils s'appuient sur le même sol et qu'ils regardent le même but, afin qu'ils puissent agir par affection.

L'anarchie tend toujours à se généraliser. On ne lui fait pas sa part. Il faut la combattre toute ou l'accepter toute. On ne fait pas de l'ordre que dans le coin qui vous est profitable. Si nous voulons vraiment en finir avec l'erreur qu'est le « droit de grève », il nous faut en finir d'un coup avec les erreurs formidables que sont tous les prétendus « droits individuels », et dont ceux de la propriété ne sont pas les moins nocifs. Il n'y a de vertu sociale que dans les devoirs. Et ils se mesurent aux pouvoirs. Quand ils se ront acceptés, nul ne songera à diminuer les forces quelconques, matérielles, intellectuelles ou morales. Au contraire. Au dévouement sincère des forts pour les faibles, répondra enfin le respect affectueux des faibles pour les forts. Seulement alors.

G. DEHERME.

Monopole ou liberté? - Une enquête

La persistance du conflit religieux qui se poursuit sur le triple domaine de l'Enseignement, de l'Assistance et du Culte, commence à inquiéter plusieurs de ceux-là mêmes qui avaient vu dans la laïcisation des services publics le moyen de fonder l'unité des esprits et d'aboutir à la pacification finale.

Après trente ans de luttes, ce n'est malheureusement pas l'apaisement que nous voyons, mais un

redoublement d'agitation. Aux réclamations des croyants répondent des propositions de loi fortifiant encore les pouvoirs de l'État et visant l'établissement du monopole de l'enseignement.

Il semble que, dans un pays où l'indépendance politique et civile est garantie par la Constitution et les lois contre tout retour offensif de la théocratie, après que la séparation des Églises et de l'État a réduit le catholicisme à la situation de groupement privé et lui a enlevé, ainsi qu'aux autres religions, tout caractère officiel, nous ayons mieux à faire que d'exaspérer les croyants par des mesures inspirées d'un jacobinisme sectaire et qu'il convienne, tout au contraire, d'envisager loyalement, en se plaçant à la fois sur le terrain de la liberté et sur celui des considérations pratiques et économiques, la part à faire à leur concours en matière d'enseignement, d'assistance et de morale.

En d'autres termes, au lieu de tendre à l'unité par la réduction forcée de tous les éléments nationaux à un type identique, ne pourrions-nous pas assurer la bonne harmonie et la prospérité du pays par le régime de la concurrence ?

Nous demanderons, en conséquence, aux amis de *la Coopération des Idées* de vouloir bien répondre brièvement aux trois questions suivantes :

1° *Est-il à propos, toutes réserves faites sur les droits de l'État en matière de programmes, de diplômes et de contrôle, de faire appel, sur le terrain de l'enseignement, à la collaboration des groupes religieux et d'assurer à leurs établissements primaires et secondaires les égards et la protection dus à tous ceux qui participent utilement à l'instruction de la jeunesse française ?*

2° Est-il à propos, toutes précautions prises contre un prosélytisme indiscret et sous garantie de l'aptitude professionnelle, de faire appel à la collaboration des groupes religieux pour l'assistance aux malades et aux déshérités ?

3° Est-il à propos de considérer les Églises comme les auxiliaires nées de l'éducation morale donnée à l'enfance et de les traiter à cet égard, non en adversaires, mais en alliées dont on facilite l'action, sans leur permettre toutefois d'entreprendre sur les libertés publiques ou privées ?

MAURICE VERNES.

Il est bien entendu que M. Maurice Vernes poursuit une enquête, non de théorie pure, mais d'opportunité pratique : *Faut-il remettre en question la thèse de la laïcité ?*

Pour bien indiquer la position que prend M. Maurice Vernes, nous rappelons que ce protestant conteste la définition de Comte : Protestantisme = liberté individuelle d'examen. Il a développé ce nouveau point de vue dans une *Histoire sociale des religions* qui va paraître.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

LA PUBLICITÉ DES CRIMES

La campagne contre la publicité criminelle, que notre ami Edmond Thiaudière avait amorcée ici même il y a près de trois ans, se poursuit.

A l'une des dernières séances du comité de la Presse

de l'enseignement, M. L. Boisse a lu un intéressant rapport sur le projet de loi Viollette concernant la publicité criminelle.

« Les faits sont donc indéniables, dit M. L. Boisse, il y a des abus dans la publicité des crimes, des vols, des assassinats, et cette publicité est d'autant plus funeste qu'elle associe aux mots les impressions visuelles.

« On peut se demander maintenant quel est le mécanisme de cette désastreuse influence, quelles sont les raisons profondes de cette malfaisance.

« Il y en a deux et qui relèvent de la psychologie. C'est d'abord la loi de l'imitation qui régit une très grande partie de la vie sociale. Quand nous parlons d'imitation, il est bien entendu que nous ne parlons pas de la seule imitation consciente; nous prenons le mot au sens où le prend Tarde : lorsqu'un homme reflète une opinion d'autrui, même à son insu et involontairement, ou lorsqu'il se laisse suggérer une action, nous disons qu'il y a imitation. Il y a une sorte de contagion émotionnelle de tous les actes humains, une sorte de circulation ininterrompue de bien et de mal dont il importe de surveiller attentivement les véhicules.

« Mais il y a plus encore : en vertu de ce que nous appellerions volontiers l'imitation descendante, cette contagion est d'autant plus vive que ce sont des tares qu'elle propage et des anomalies qu'elle révèle. Cela n'est pas trop difficile à expliquer : c'est que la sensibilité est ici profondément intéressée; ce ne sont point des idées abstraites, mais des désirs, des sentiments, des passions qui forcent l'imitation. Or la psychologie moderne a montré que la sensibilité est ce qu'il y a de plus dominateur dans l'homme, et cette domi-

nation se trouve encore consolidée par tous les reculs de la volonté, par toutes les défaillances de la fermeté intellectuelle. Il y a donc ainsi une sorte de conformisme pervers, une assimilation inconsciente du mal, un véritable mimétisme dans le monde moral. On a justement assimilé l'état social à l'état hypnotique en montrant que le premier n'est qu'une forme du rêve, puisqu'il implique l'illusion constante de croire spontanées des idées qui en réalité sont suggérées par le milieu.

« C'est une banalité pour le psychologue de constater la contagion des crises hystériques ou des gestes épileptiques. On a remarqué de même que par une sorte de suggestion inconsciente les grands crimes ont fait surgir des élèves. Après les crimes sensationnels et la publicité dont on les entoure, on note des tentatives strictement analogues; un suicide retentissant entraîne d'autres. Il y a là une loi.

« Nous noterons encore comme deuxième raison l'extraordinaire pouvoir moteur des images. Une psychologie récente, celle de William James en particulier, a montré en détail les effets de ce qu'on nomme l'action idéo-motrice. Toute image tend à produire l'acte correspondant. Littéralement, elle le déclenche par une sorte d'automatisme spontané.

« Quand on est bien pris par la lecture d'une bataille, avait dit Lotze, on éprouve dans tout le système musculaire des tensions à mesure que se déroulent les péripéties du combat. » Ce sont là comme des esquisses de mouvements parallèles. Il faut y prendre garde; il n'est pas indifférent d'accueillir telle ou telle image. Et qu'on ne dise pas que nous sommes toujours maîtres du cours intérieur de nos pensées, et que nous pouvons substituer telle idée à

telle autre au gré de notre volonté. Cela certes est vrai, mais dans l'état absolument et strictement normal. Vienne un affaissement de l'organisme si léger soit-il, et l'imagerie interne se fait plus tyrannique, plus violente, et quelquefois nous sommes vaincus. C'est pour avoir lu les aventures merveilleuses de colons romanesques que de jeunes assassins, récemment, ont commis d'épouvantables forfaits. Les récits étaient accompagnés d'impressionnantes illustrations bien propres à pervertir les imaginations visuelles. Horace avait déjà remarqué dans « son Épître aux Pisons » que de toutes les impressions les plus agissantes étaient celles de la vue :

*Segnius irritant animos demissa per aures
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus...*

« Ajoutons enfin que les impressions mauvaises ont d'autant plus de facilité à pénétrer que nous leur opposons de moins en moins de résistance. Il y a une certaine paresse qui est de tous les temps, et qui de son vrai nom s'appelle lâcheté intellectuelle, et qui fait que nous fuyons l'effort de penser et de sentir par nous mêmes. Il est plus commode certes d'accueillir les pensées d'autrui; elles font brèche en nous, pêle-mêle, dans le tumulte de la vie contemporaine qui laisse si peu de place à la réflexion personnelle et qui détruit de jour en jour davantage les aptitudes à la vie intérieure. »

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

La Religion de la Grèce antique, par O. HABERT, 4 francs (Lethielleux, éd., 10, rue Cassette). — Dès l'abord, l'auteur semble s'excuser de n'avoir pas fait œuvre d'érudition. On l'en louera. Son beau livre n'en est que plus intéressant. Peut-être même convient-il de lui reprocher d'avoir trop accordé encore au lourd pédantisme allemand. Ceux qui se bornent à accumuler les petits faits particuliers, provisoires et contingents ne peuvent comprendre les faits généraux, constants et nécessaires du passé humain.

L'évolution religieuse de la Grèce antique va du fétichisme au polythéisme et vers le monothéisme. C'est tout ce que nous avons à en retenir. Et M. O. Habert en a bien le sentiment quand il écrit : « Il ne faut pas être dupe du foisonnement des mythes qui encombrèrent pour nous la religion des Grecs ; c'était l'explication, pleine de couleurs, du monde, des choses et des dieux, où leur imagination se jouait très librement. »

Il y eut, sans doute, une très longue période paléolithique où l'homme, chasseur, ayant des loisirs, cultiva les arts primitifs : la danse, la musique, la gravure, la peinture et la sculpture. Puis, ce fut la période néolithique, plus utilitaire, plus industrielle, bien moins artistique, qui a laissé de nombreux vestiges. Après les Pélasges, pasteurs quasi sauvages, survinrent les Aryas. Ce sont eux qui feront la Grèce. Voici ce qu'en dit l'auteur : « Ils avaient domestiqué le cheval, la vache, le mouton, le chien ; le bœuf trainait leurs lourds chariots. Ils ne connaissaient pas la vigne ni le pain levé, mais ils vivaient de lait, de viande et de chasse. Ils cousaient des peaux de bêtes comme vêtements, savaient traiter la laine, travailler la glaise, mais sans tour à potier. Ils disposaient d'abris en planches, et produisaient le feu par frottement ; c'était un devoir religieux de le conserver. Leurs outils et leurs armes étaient en cuivre ou en bronze, non en fer. Les familles avaient à leur tête le père ; elles formaient de gros villages, parfois entourés de hautes palissades, pour offrir un abri sûr aux

bestiaux ou au butin. Ils avaient des chefs (*reg* ou *rego*, roi). La justice était probablement abandonnée à la vendetta entre familles, sauf compensations possibles ; le serment était un acte religieux dont on aurait redouté les effets magiques si on l'eût enfreint. Les prêtres sont magiciens, devins, médecins ; ces rôles ont sans doute été dévolus à ceux que l'on a reconnus plus habiles ; les chefs sont aussi prêtres dans la famille ou dans le clan qu'ils conduisent, ils pratiquent le sacrifice-don, ils présentent des offrandes à leurs dieux. » Voilà bien les caractères religieux et sociaux du fétichisme. On les retrouve sous toutes les latitudes, dans tous les temps, chez toutes les races. C'est de là que vient toute civilisation. L'histoire de l'esprit humain n'est qu'un commentaire justificatif de la loi des trois états.

Mais l'érudition n'y trouve pas son compte. C'est trop clair. Que deviendraient les mandarins si la science se simplifiait ? Otto Gruppe imagine donc, pour la Grèce, des périodes magico-démoniaque, anthropomorphiste. A la suite des pédants germains, MM. Salomon Reinach et E. Durkheim, dans l'histoire religieuse et l'évolution sociale, donnent une importance exagérée à la magie, au totémisme et au tabou, — qui ne sont, au demeurant, que des manifestations de fétichisme.

« Les anciens Grecs, écrit M. O. Habert, avaient toute une littérature liturgique : des prières, des hymnes religieux, des recettes magiques, des chœurs que l'on chantait durant les processions, des généalogies divines, dont le texte était fixé : on les attribuait à de vieux poètes légendaires, comme Eumolphe, Musée, Olen, Orphée. Malheureusement, ces textes sont perdus, des parties paraissent avoir été cependant conservées dans les œuvres d'Homère et d'Hésiode. » Je ne saurais partager ces regrets. Nous savons là-dessus tout ce qu'il importe de savoir, et même plus.

« En résumé, dit l'auteur, une mythologie anthropomorphique, des pratiques superstitieuses, quelques sentiments profonds sur la destinée humaine, sentiments dus à l'observation intérieure et que la philosophie surtout devait épurer et développer : voilà la caractéristique de la religion

hellénique, c'est avant tout une religion ramenée à des profondeurs humaines. » Quant à la morale, elle ne s'élève pas au-dessus d'une esthétique d'attitude et de conduite. « Le sage grec est un artiste qui se complait curieusement à voir sa vie s'organiser et se dépenser avec mesure selon les directions que lui imprime sa propre volonté. Il cultive la justice, la tempérance, la force, mais surtout la sagesse, car c'est elle qui lui procure cette jouissance intérieure, cette contemplation du monde et du moi dont rien n'égale l'intérêt. La vertu est religieuse pour le sage de la Grèce, en ce sens qu'elle le rapproche des dieux et le fait ressembler à eux ; mais cet idéal tout esthétique ne leur apparaît jamais comme un impératif divin, comme la destination que la Divinité s'est proposée en les appelant à la vie. »

Pour l'auteur, la première époque aurait été « naturaliste ». Il cite Fustel de Coulanges : « Aux premiers regards qu'il jeta sur le monde extérieur, l'homme se le figura comme une république confuse, où des forces rivales se faisaient la guerre... Il leur attribua la pensée, la volonté... il les pria et les adora : il en fit des dieux. » Pourquoi ne pas reconnaître là le fétichisme ? Et si on le reconnaît, pourquoi lui donner un autre nom ?

M. Habert examine les nombreuses pratiques religieuses de cette période primitive : culte des pierres sacrées, des montagnes, des armes, des arbres et bois sacrés, des eaux, des animaux sacrés. « Malgré tout, dit-il, le totémisme des Grecs n'est pas démontré. » Il ajoute : « Un ancien culte grec dans lequel certains animaux étaient rituellement sacrifiés paraît désormais incontestable. » Il y eut même des sacrifices humains. Enfin, l'auteur nous entretient des pratiques magiques, des amulettes et des talismans, des tabous, des rites et usages funéraires.

Avant d'étudier la deuxième époque anthropomorphiste, M. Habert indique les influences étrangères, sémitiques et particulièrement phéniciennes, qui sont intervenues dans cette évolution.

Les dieux grecs alors sont les grandes forces naturelles — amORALES comme ces forces — figurées humainement. L'homme peut être plus fort que tel dieu s'il prend soin de s'assurer l'alliance des autres dieux pour le surprendre.

Les poèmes homériques et hésiodiques en témoignent. Zeus devient prépondérant, et il y a là, évidemment, une tendance au monothéisme.

La troisième époque est d'épuration. C'est le courant critique ou rationaliste, déterminé par les poètes lyriques, les tragiques, les philosophes, les médecins, les historiens, les sophistes.

Cependant, le culte des dieux populaires reste la principale affaire. « Pour les anciens, remarque fort bien M. Habert, la religion était surtout un ensemble de rites et de cérémonies; la doctrine comptait peu: c'étaient les pratiques léguées par les ancêtres qui importaient. » C'est qu'on ne se caractérise alors que par les pratiques rituelles. Au Soudan, actuellement, l'état d'esprit d'un Bambara musulman ne diffère guère de celui d'un Bambara fétichiste. Ils ne se distinguent que par leurs rites. « Lorsque les familles ou clans s'étaient groupés pour former des tribus et des cités, dit M. Habert, leurs cultes divers en se fusionnant avaient fini par constituer la religion de l'État... Chaque cité mettait toute sa confiance dans ses dieux... La religion était à tel point une affaire publique, que les alliances entre cités comportaient des alliances entre leurs cultes, des rites communs, des députations réciproques aux solennités religieuses. »

Il y avait des prêtres, il n'y avait pas de corporation sacerdotale. Le pouvoir spirituel restait confondu avec le temporel. Les Grecs étaient trop individualistes pour pouvoir supporter autre chose que la tyrannie ou l'anarchie.

Enfin, il y eut le courant mystique, par les Mystères et l'Orphisme. Les mystes en étaient encore à la magie. « Ce qui distingue l'Orphisme des Mystères, dit l'auteur, c'est qu'il possède une doctrine, c'est-à-dire une cosmogonie, une théologie et une psychologie, du moins dès le sixième siècle. » Les Orphiques s'appelaient les *Purs*, les *Saints*. Nous ne sommes pas loin, dès lors, du christianisme. « Tandis que le vieux paganisme gréco-romain achevait de mourir dans les rites minutieux d'une liturgie compliquée, conclut l'auteur, le mouvement mystique renaissait plus vivant que jamais. En face du christianisme, il fut en

réalité la seule force qui pût compter, car il était plein d'émotions religieuses, et, malgré des pratiques puérides, il s'était doublé d'une philosophie savante : il n'était dépourvu ni de chaleur ni de lumière. »

Mafarka le futuriste, par F.-T. MARINETTI, 3 fr. 50 (Sansot, édit., 7, rue de l'Éperon). — M. F.-T. Marinetti, fondateur du « futurisme », avertit les « grands poètes incendiaires », ses « frères futuristes », qu'il est « le seul qui ait osé écrire ce chef-d'œuvre », qui « claque au vent de la gloire comme un étendard d'immortalité, sur la plus haute cime de la pensée humaine ». — Simplement.

Comme l'âme de tous les futuristes, « ce grand roman boute-feu » est « polyphonique ». « C'est à la fois un chant lyrique, une épopée, un roman d'aventures et un drame. » Si les dieux s'en vont, Marinetti reste.

Malheureusement, ce « roman africain » n'est un chef-d'œuvre que pour l'auteur. En réalité, c'est un cauchemar de luxure, de cruauté et de folie. A ne chercher que l'étrange et l'énorme, M. Marinetti ne trouve trop souvent que le grotesque ou l'ignoble. Quelques splendides images atténuent peu le sacré fouturisme de l'ensemble.

Au demeurant, je crois que ce jeune Milanais, trop riche d'argent et d'imagination, s'amuse. Mais il ne nous amuse pas. La turbulence n'est pas l'héroïsme. Les hurlements ne sont pas du lyrisme. Si la guerre est vraiment « l'hygiène du monde », c'est d'abord parce qu'elle exige la discipline, l'abnégation et l'effort continu. Quand il s'y exercera, M. Marinetti deviendra peut-être un réformateur ; et un écrivain français quand il saura ce qu'est la mesure, le goût et la raison claire. On le lui souhaite, car il a de fortes qualités natives.

Œuvres de Michel Bakounine, tome IV, avec une préface, des avant-propos et des notes par JAMES GUILLAUME, 3 fr. 50 (Stock, éd., 155, rue Saint-Honoré). — Sur les sept manuscrits qui composent ce volume, écrits pendant ou peu après la guerre et la Commune, six se rapportent au grand ouvrage de Bakounine, resté inachevé d'ailleurs, *l'Empire knouto-germanique et la Révolution sociale*.

M. James Guillaume nous assure qu'on y trouve « quelques-unes des meilleures pages que Bakounine ait écrites ». Et il y a de la force, en effet, mais une force tumultueuse qui ne se commande pas et qui ne sait où s'appuyer et comment s'appliquer. Bakounine est un Proudhon barbare, transplanté dans une civilisation qui l'ahurit. Mais, dans notre désordre croissant, un tel homme joue un rôle important. Ce qu'il a pu écrire entre deux émeutes a donc un intérêt documentaire. Rien de mieux pour nous montrer de quoi est fait le socialisme.

Il y a pourtant une page qu'il faut citer. Elle fut écrite à la fin de septembre 1870. La voici :

« Je n'ai point l'honneur d'être Français, mais j'avoue que je suis profondément indigné contre toutes ces insultes et profondément désespéré du malheur de la France et de sa chute... Ce que je déplore amèrement, c'est la chute de la nation française; c'est la déchéance de cette sympathique et grande nature, de ce généreux caractère national, et de cette intelligence lumineuse de la France qu'on dirait avoir été formés et développés par l'histoire pour qu'ils émancipent le monde... Il me semble que quand ce grand soleil de la France s'éteindra, il y aura éclipse partout, et que toutes les lanternes plus ou moins bigarrées qu'allumeront les savants raisonneurs de l'Allemagne ne sauront compenser cette grande et simple clarté que versait sur le monde l'esprit de la France. » Mais ce n'est là qu'un cri du grand cœur de Bakounine. La chimère révolutionnaire le reprend aussitôt... « La Révolution ! Ce mot et cette chose sont capables de ressusciter des morts et de centupler la force des vivants. » Six mois après, c'était la Commune, trente mille travailleurs et soldats tués, — qui ne ressuscitèrent point.

G. DEHERME.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

Bernard GRASSET, Éditeur

61, rue des Saints-Pères, 61. — PARIS

COLLECTION

“ LES ETUDES CONTEMPORAINES ”

Sous ce titre, la *Librairie Bernard Grasset* commence la publication d'une série d'études sur les milieux littéraires, politiques et sociaux de ce temps. Ces études, confiées à des spécialistes qui apporteront à leur tâche, avec toute la documentation désirable, le plus grand souci d'impartialité, ont pour objet de fixer dès maintenant et le plus exactement possible la physionomie de notre époque. Chaque étude forme un élégant volume de 200 à 250 pages et se vend séparément 2 fr.

Vient de paraître dans la collection Les Études Contemporaines :

Le CULTE de l'INCOMPÉTENCE

Par **Émile FAGUET**, de l'Académie Française

Un volume in-16, 240 pages. 2 fr.

La Sorbonne Contemporaine

Par **Pierre LEGAY**

L'AUTOMNE D'UN PRINCE

Correspondance inédite du duc d'Orléans et de la marquise de Montesson

Publiée avec une introduction et des notes par Jean HARMAND. Un volume in-16 orné d'un portrait de la Marquise de Montesson. Prix. 2 fr.

Henri CHANTAVOINE

EN PROVINCE

Lettres au directeur du « Journal des Débats »

Un vol. in-16. (Préface de M. Paul Deschanel, de l'Académie française)

Prix. 3 fr. 50

V. DE PALLARÈS

LE CRÉPUSCULE D'UNE IDOLE

Nietzsche, Nietzschéisme, Nietzschéens

Un volume in-16. 3 fr. 50

CROÎTRE OU DISPARAÎTRE

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-16 de 280 pages. Prix : 3 fr. 50

PERRIN et C^{ie}, Éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, PARIS

LA CRISE SOCIALE

Par GEORGES DEHERME

(Troisième édition)

Un volume in-16 de 375 pages. Prix. 3 fr. 50

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, rue Saint-Sulpice, Paris

AUGUSTE COMTE ET SON ŒUVRE

LE POSITIVISME

Par GEORGES DEHERME

*Un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte,
Prix : 2 fr. 50*

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot. — PARIS)

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Action politique. Action économique. Action sociale

Par GEORGES DEHERME

*Ouvrage couronné par l'Académie française
et par la Société antiesclavagiste de France*

Un volume in-8 de 528 pages. Prix : 6 fr. (franco : 6 fr. 60)

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, PARIS

La Démocratie vivante

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8° de 402 pages. Prix : 4 fr. 50 (franco : 5 fr.)

BERNARD GRASSET, Éditeur, 61, rue des Saints-Pères, PARIS
